

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: -

Date d'émission: 12/03/2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom du produit : Vetiver

UFI : M2KC-R5AM-800M-005A

Code du produit : -

Groupe de produits : Composition parfumante

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Smellingood 160, route de Cannes 06130 GRASSE FRANCE

contact@smellingood.com - www.smellingoog.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





Mention d'avertissement (CLP)

Contient

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

: Attention

ACETATE LINALYLE; BETA CARYOPHYLLENE; COUMARINE; METHYLIONONE GAMMA; EVERNYL; LIMONENE DROIT (+100); HELIOTROPINE; LINALOL; ALDEHYDE CINNAMIQUE; PINENE BETA; ACETATE PTBCH; PINENE ALPHA

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
DIHYDROMYRCENOL	N° CAS: 18479-58-8 N° CE: 242-362-4 N° REACH: 01-2119975588- 15-0000	9,15	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ACETATE LINALYLE	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4 N° REACH: 01-2119454789- 19-0001	6	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
FIXOLIDE	N° CAS: 1506-02-1 N° CE: 216-133-4 N° REACH: 01-2119539433- 40/	5,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
ACETATE PTBCH	N° CAS: 32210-23-4 N° CE: 250-954-9 N° REACH: 01-2119976286- 24-XXXX	3,65	Skin Sens. 1B, H317
SALICYLATE AMYLE	N° CAS: 2050-08-0 N° CE: 218-080-2 N° REACH: 01-2119969444- 27-XXXX	2,75	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
SALICYLATE CIS 3 HEXENYL	N° CAS: 65405-77-8 N° CE: 265-745-8 N° REACH: 01-2119987320-37	2,7	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Patchouli alcohol	N° CAS: 5986-55-0 N° CE: 227-807-2	2,4025	Aquatic Chronic 2, H411
METHYLIONONE GAMMA	N° CAS: 127-51-5 N° CE: 204-846-3 N° REACH: 01-2119471851- 35-0000	1,55	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317
COUMARINE	N° CAS: 91-64-5 N° CE: 202-086-7 N° REACH: 01-2119943756-26	1,45	Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301
EVERNYL	N° CAS: 4707-47-5 N° CE: 225-193-0	1,3	Skin Sens. 1B, H317
alpha-Guaiene	N° CAS: 3691-12-1	1,12375	Asp. Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
CEDROL CRISTALLISE	N° CAS: 77-53-2 N° CE: 201-035-6	1,1	Aquatic Chronic 2, H411
LIMONENE DROIT (+100)	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° Index: 601-096-00-2 N° REACH: 01-2119529223- 47-0007	0,95	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
HELIOTROPINE	N° CAS: 120-57-0 N° CE: 204-409-7 N° REACH: 01-2119983608-21	0,55	Skin Sens. 1B, H317
ALLYL AMYL GLYCOLATE	N° CAS: 67634-00-8 N° CE: 266-803-5	0,35	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 2 (par inhalation), H330
LINALOL	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° Index: 603-235-00-2	0,35	Skin Sens. 1B, H317

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
	N° REACH: 01-2119474016- 42-0000		
CARYOPHYLLENE	N° CAS: 87-44-5 N° CE: 201-746-1	0,35	Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304
alpha-Cedrene	N° CAS: 469-61-4 N° CE: 207-418-4	0,33	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Skin Irrit. 2, H315
BETA CARYOPHYLLENE	N° CAS: 87-44-5 N° CE: 201-746-1	0,24075	Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304
ALDEHYDE CINNAMIQUE	N° CAS: 104-55-2 N° CE: 203-213-9 N° REACH: 01-2119935242-45	0,2	Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412
PINENE BETA	N° CAS: 127-91-3 N° CE: 204-872-5 N° REACH: 01-2119519230- 54-0000	0,1	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
PINENE ALPHA	N° CAS: 80-56-8 N° CE: 201-291-9 N° REACH: 01-2119979519- 16-0000	0,1	Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
beta-Cedrene	N° CAS: 546-28-1	0,0825	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
LONGIFOLENE	N° CAS: 475-20-7 N° CE: 207-491-2	0,011	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1B, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas

: Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vetements contamines avant reutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée. Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Agents d'extinction non appropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Les vêtements

de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale : 12 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide : Jaune-orange. Couleur Odeur : Boisée. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Ininflammable. Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible Point d'éclair : > 120 °C Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible : Pas disponible рΗ Viscosité, cinématique : Pas disponible Solubilité : Alcool. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible : Pas disponible Pression de vapeur Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible Densité relative : 0,907 (0,902 - 0,912) Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Indice de réfraction : 1,46 (1,455 – 1,465)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

DIHYDI	ROMYRCE	NOL (184	479-58-8)

DL50 orale 3600 mg/kg de poids corporel

SALICYLATE CIS 3 HEXENYL (65405-77-8)

DL50 orale 2500 mg/kg de poids corporel

COUMARINE (91-64-5)

DL50 orale 290 mg/kg de poids corporel

HELIOTROPINE (120-57-0)

DL50 orale 2700 mg/kg de poids corporel

SALICYLATE AMYLE (2050-08-0)

DL50 orale 2000 mg/kg de poids corporel

ALLYL AMYL GLYCOLATE (67634-00-8)

DL50 orale 500 mg/kg de poids corporel

CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) 0,5 mg/l/4h

FIXOLIDE (1506-02-1)

DL50 orale 1000 mg/kg de poids corporel

LINALOL (78-70-6)

DL50 orale 2790 mg/kg de poids corporel

ALDEHYDE CINNAMIQUE (104-55-2)

DL50 orale 2200 mg/kg de poids corporel DL50 voie cutanée 1100 mg/kg de poids corporel

ACETATE PTBCH (32210-23-4)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

DL50 orale 3370 mg/kg de poids corporel

: Non classé

: Non classé

PINENE ALPHA (80-56-8)

DL50 orale 500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

: Peut provoquer une allergie cutanée.

: Non classé Cancérogénicité

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition unique)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

12/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 8/16

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non class

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

: Non classé

LIMONENE DROIT (+100) (5989-27-5)

Viscosité, cinématique 1,3 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(aiguë)

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(chronique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Vetiver Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Persistance et dégradabilité Non établi. ACETATE LINALYLE115-95-7 Persistance et dégradabilité Non établi. SALICYLATE CIS 3 HEXENYL65405-77-8 Persistance et dégradabilité Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	12.2. Persistance et degradabilite				
DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Persistance et dégradabilité Non établi. ACETATE LINALYLE115-95-7 Persistance et dégradabilité Non établi. SALICYLATE CIS 3 HEXENYL65405-77-8 Persistance et dégradabilité Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Vetiver				
Persistance et dégradabilité ACETATE LINALYLE115-95-7 Persistance et dégradabilité Non établi. SALICYLATE CIS 3 HEXENYL65405-77-8 Persistance et dégradabilité Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
ACETATE LINALYLE115-95-7 Persistance et dégradabilité Non établi. SALICYLATE CIS 3 HEXENYL65405-77-8 Persistance et dégradabilité Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	DIHYDROMYRCENOL18479-58-8				
Persistance et dégradabilité SALICYLATE CIS 3 HEXENYL65405-77-8 Persistance et dégradabilité Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Non établi.			
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	ACETATE LINALYLE115-95-7				
Persistance et dégradabilité Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Non établi.			
COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	SALICYLATE CIS 3 HEXENYL65405-77-8				
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	COUMARINE91-64-5				
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
CEDROL CRISTALLISE77-53-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	METHYLIONONE GAMMA127-51-5				
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	CEDROL CRISTALLISE77-53-2				
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5				
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. FIXOLIDE1506-02-1	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
FIXOLIDE1506-02-1	SALICYLATE AMYLE2050-08-0				
	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
	FIXOLIDE1506-02-1				
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

LINALOL78-70-6	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
PINENE BETA127-91-3	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
ACETATE PTBCH32210-23-4	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
PINENE ALPHA80-56-8	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
CARYOPHYLLENE87-44-5	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Vetiver	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
DIHYDROMYRCENOL18479-58-8	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ACETATE LINALYLE115-95-7	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
SALICYLATE CIS 3 HEXENYL65405-77-8	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
COUMARINE91-64-5	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
METHYLIONONE GAMMA127-51-5	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
CEDROL CRISTALLISE77-53-2	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,57
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
SALICYLATE AMYLE2050-08-0	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
FIXOLIDE1506-02-1	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
LINALOL78-70-6	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
PINENE BETA127-91-3	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ACETATE PTBCH32210-23-4			
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.		
PINENE ALPHA80-56-8			
Potentiel de bioaccumulation Non établi.			
CARYOPHYLLENE87-44-5			
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Ecologie - déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : UN 3082

 N° ONU (IMDG)
 : UN 3082

 N° ONU (IATA)
 : UN 3082

 N° ONU (ADN)
 : UN 3082

 N° ONU (RID)
 : UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IMDG)

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA)

: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (ADN)

EMATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METHYLIONONE GAMMA), 9, III, (-)

Description document de transport (IMDG) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METHYLIONONE GAMMA), 9, III, POLLUANT MARIN

Description document de transport (IATA) : UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (METHYLIONONE GAMMA), 9, III

Description document de transport (ADN) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METHYLIONONE GAMMA), 9, III

Description document de transport (RID) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METHYLIONONE GAMMA), 9, III

12/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 11/16

Fiche de Données de Sécurité

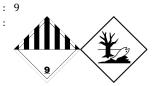
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

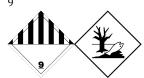
Étiquettes de danger (ADR)



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :

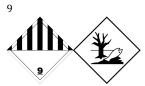
Étiquettes de danger (IMDG) : 9



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9

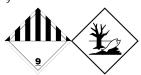
Étiquettes de danger (IATA) :



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9

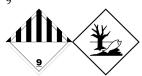
Étiquettes de danger (ADN) : 9



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

Étiquettes de danger (RID) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quantités limitées (ADR) : 5l Quantités exceptées (ADR) : E1

: P001, IBC03, LP01, R001 Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1 Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP19

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP29

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : LGBV Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12 Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CV13

déchargement et manutention (ADR)

Numéro d'identification du danger (code Kemler)

Panneaux oranges

: 90 90

: T4

Code de restriction en tunnels (ADR) Code EAC •3Z

Transport maritime

: 274, 335, 969 Dispositions spéciales (IMDG)

Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1 : LP01, P001 Instructions d'emballage (IMDG) : PP1 Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : IBC03 Instructions d'emballages GRV (IMDG) Instructions pour citernes (IMDG) : T4 : TP1, TP29 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) N° FS (Feu) : F-A N° FS (Déversement) : S-F Catégorie de chargement (IMDG) : A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 30kgG

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 964

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 450L

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 964

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197, A215

Code ERG (IATA) : 9L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6

Dispositions spéciales (ADN) 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADN) : 5 L Quantités exceptées (ADN) : E1 Transport admis (ADN) T : PP Equipement exigé (ADN) Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M6

Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (RID) : 5L Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP19

commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T4

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP29

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBV
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CW13, CW31

déchargement et manutention (RID)

Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Nom	Dénominatio n NC	N° CAS	Code CN	Catégorie	Limite	Annexe
Piperonal		120-57-0	2932 93 00	Catégorie 1		Annexe I

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail

(JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Liste de substances sensibilisantes (TRGS 907) : Contient des substances sensibilisantes selon TRGS 907.

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : SALICYLATE CIS 3 HEXENYL,ALLYL AMYL GLYCOLATE sont listés SZW-lijst van mutagene stoffen : SALICYLATE CIS 3 HEXENYL,ALLYL AMYL GLYCOLATE sont listés

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact

direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phra	Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2		
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3		
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2		
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3		
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2		
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.		

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des	Texte intégral des phrases H et EUH:			
H301	Toxique en cas d'ingestion.			
H302	Nocif en cas d'ingestion.			
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
H312	Nocif par contact cutané.			
H315	Provoque une irritation cutanée.			
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.			
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
Н330	Mortel par inhalation.			
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.			
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2			
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1			
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A			
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B			

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.